

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 03/05/2018 A 20h30

Présents

A. MEULOT - J. AUBUSSON – S. ROUMEAS – J. PELICOT- N. GUESNAULT– F. ROBBE —
C. MOREAU – C. PAIN — E. POUDELET - L. RUELLE

Absents excusés

G. PANTIN pouvoir à J. AUBUSSON
A. FLORENCE- pouvoir à C. MOREAU
R. CHESNEAU pouvoir A. MEULOT
C.GOULESQUE pouvoir à F. ROBBE

Absent

L. TRAVERS

Approbation par l'ensemble du conseil du compte rendu du conseil précédent.

I.FINANCES

- Subventions accordées aux associations exercice 2018

Le conseil municipal décide à l'unanimité du versement des subventions suivantes :

| | |
|---|---------|
| FOOTBALL CLUB SAINT ANTOINE | 1 000 € |
| LES AMIS DE LA GRENOUILLERE ST ANTOINE | 500 € |
| ASSOCIATION COMBATTRE LA PARALYSIE à LA MEMBROLLE SUR CHOISILLE | 50 € |
| CAMPUS DES METIERS DE L'ARTISANAT à JOUE LES TOURS | 140 € |
| COMITE DES FETES ST ANTOINE | 3000 € |
| JUDO CLUB METTRAY | 600 € |
| BTP CFA à SAINT-PIERRE-DES-CORPS | 140 € |
| CFA MFEO à SORIGNY | 70 € |
| IZADORA NPP | 300 € |
| AMICALE DE LA BELLE EPOQUE ST ANTOINE | 250 € |
| SOCIETE DE CHASSE SAINT ANTOINE | 500 € |
| ASSOCIATION TENNIS DE TABLE SAINT ANTOINE | 1000 € |
| COMITE DE PARENTS D'ELEVES ST ANTOINE DU ROCHER | 3000 € |
| ACSSA SAINT ANTOINE | 3000 € |
| CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS ST ANTOINE | 200 € |
| SOLIDARITE NEUILLE PONT PIERRE ET NEUVY | 200 € |
| YAMATO à SAINT ANTOINE | 500 € |
| COLLEGE DE NEUILLE PONT PIERRE | 320 € |

Les crédits sont inscrits à l'article 6574 du budget principal 2018.

- Subvention exceptionnelle en cas de location de la salle des 4 vents

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'attribuer, en cas de location de la salle des 4 vents au cours de l'année 2018, une subvention exceptionnelle pouvant atteindre un maximum de 500€ en fonction du coût de la location, aux associations de la commune suivante :

- le CPE
- le comité des fêtes
- l'ACSSA

La somme de 1500 € est inscrite à l'article 6574 du budget principal 2018.

- Décision modificative n°1 du Budget principal

Le conseil municipal vote à l'unanimité la décision modificative suivante:

**BUDGET PRINCIPAL 2018
DECISION MODIFICATIVE N°1
SECTION D'INVESTISSEMENT**

| DEPENSES | |
|--|----------|
| chapitre 23 : Immobilisations en cours | |
| article 2313 | -3560 |
| constructions | |
| opération 190 : autres travaux | |
| chapitre 20 : Immobilisations incorporelles | |
| article 2051 | 3560 |
| Concessions et droits similaires | |
| opération 175: licences, logiciels | |
| TOTAL | 0 |

II. URBANISME

- Pas de droit de préemption exercé par la commune sur la vente :
 - D'un terrain route de Cérelles
 - D'un terrain au lotissement des Rocantonelles
- Garantie d'emprunt n° 75693 souscrit par VAL TOURAINE HABITAT pour l'opération les Hauts de Saint Antoine.

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal que Val Touraine Habitat a contracté deux prêts auprès de la Caisse des dépôts et consignations pour la réalisation de l'opération de construction de 8 logements « Les Hauts de Saint Antoine ».

Val Touraine Habitat sollicite une garantie partagée sur cette opération, portant sur un montant de 252 670.25€ représentant 35% du montant des 2 emprunts.

Le conseil vote à l'unanimité.

III. ASSAINISSEMENT

- Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal qu'il souhaite renouveler le contrat de prestations et d'assistance technique pour le suivi périodique du fonctionnement des installations de traitement des eaux usées avec VEOLIA EAU – compagnie générale des eaux.

Monsieur le Maire explique aussi qu'après un entretien avec le responsable des services techniques et étude du dossier, il souhaite apporter au contrat initial des allègements réduisant ainsi le montant des prestations, la redevance forfaitaire s'élevant à 5900 € HT par an.

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire ou son premier adjoint à signer le contrat de prestations et d'assistance technique pour le suivi périodique du fonctionnement des installations de traitement des eaux usées avec VEOLIA EAU – compagnie générale des eaux.

IV.INTERCOMMUNALITE

- Demande pour quitter la communauté de communes Gâtine et Choisilles- Pays de Racan

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal qu'il souhaite formuler une demande permettant à la commune de quitter la communauté de communes en vue d'intégrer la Métropole de Tours.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve par 13 voix pour et 1 abstention le départ de la commune de Saint Antoine du Rocher de la communauté de communes GCPR pour intégrer la métropole de Tours.

V.DIVERS

A.MEULOT

Distribue aux membres du conseil un recueil d'informations sur le projet de construction d'une UPEV (Unité de Production d'Energie Verte) sur la commune de METTRAY.

Suite à cette lecture, le sujet sera revu au prochain conseil ;

Distribue différentes invitations ;

Rappelle La cérémonie du 8 Mai et demande les présences :

J. PELICOT, E. POUDELET, J. AUBUSSON, C. PAIN et C. MOREAU se proposent d'y participer.

C.MOREAU

Rappelle la fête de la musique le 23 juin 2018 et fait appel pour la recherche d'intervenants musicaux.

Informe qu'un concert se déroulera le 2 juin 2018 au bar de Saint Antoine du Rocher.

C.PAIN

A assisté à la commission tourisme de la Communauté de communes et informe que Saint-Antoine-du-Rocher a été choisie pour 2019 pour les journées découvertes initiées par la Communauté de communes.

Proposition par la Communauté de Communes de balades du dimanche avec guide

Proposition de la Communauté de Communes de mise en place de diners secrets du patrimoine dans des lieux insolites ou caractéristiques.

Jeunesse : Le PIJ va passer dans toutes les communes pour informer sur les formations BAFA.

Baisse de fréquentation à Form-ados de Neillé Pont Pierre ainsi que le Dispositif Jeunesse à Saint Paterne Racan;

Informe le conseil municipal d'une demande de M. SELAF et M. DELAHOUSSE pour acquérir le chemin rural qui n'est plus utilisé passant derrière leurs maisons.

Monsieur MEULOT répond qu'il faudrait examiner d'autres demandes du même type, car il faut faire une enquête publique et que compte tenu du coût, une demande globale serait plus judicieuse.

Toutes les plantations du parc BARILLET DESCHAMPS sont faites, sauf les rosiers. Il reste les ponts et les jeux d'enfants à implanter. Le grand pont sera muni de garde-corps pour respecter les normes de sécurité.

F. ROBBE

Les travaux de nivellement du terrain de l'étang sont terminés. L'arbre du milieu sera élagué et mis en forme. Il reste l'engazonnement des berges du Saulaie à faire. La commune prend en charge le paiement des graines, tous les travaux étant financés par le SICA (Syndicat Intercommunal de la Choisille et de ses affluents).

E. POUDELET

Informe que la Société Archéologique de Touraine se déplace à Saint Antoine du Rocher le 16 Mai prochain. Elle utilisera le foyer de 14 à 16h et se rendra au dolmen ensuite.

L. RUELLE

Informe qu'il procède actuellement à une opération de destruction des ragondins sur l'étang et les lagunes.

S. ROUMEAS

A assisté à la commission d'attribution des places en crèche et informe que les crèches de Pernay et de Semblançay sont déjà complètes.

Informe qu'il y a un projet de création de crèche sur St Paterne Racan.

Fin de conseil à 21h40

Prochain conseil le 14/06/2018 à 20h30